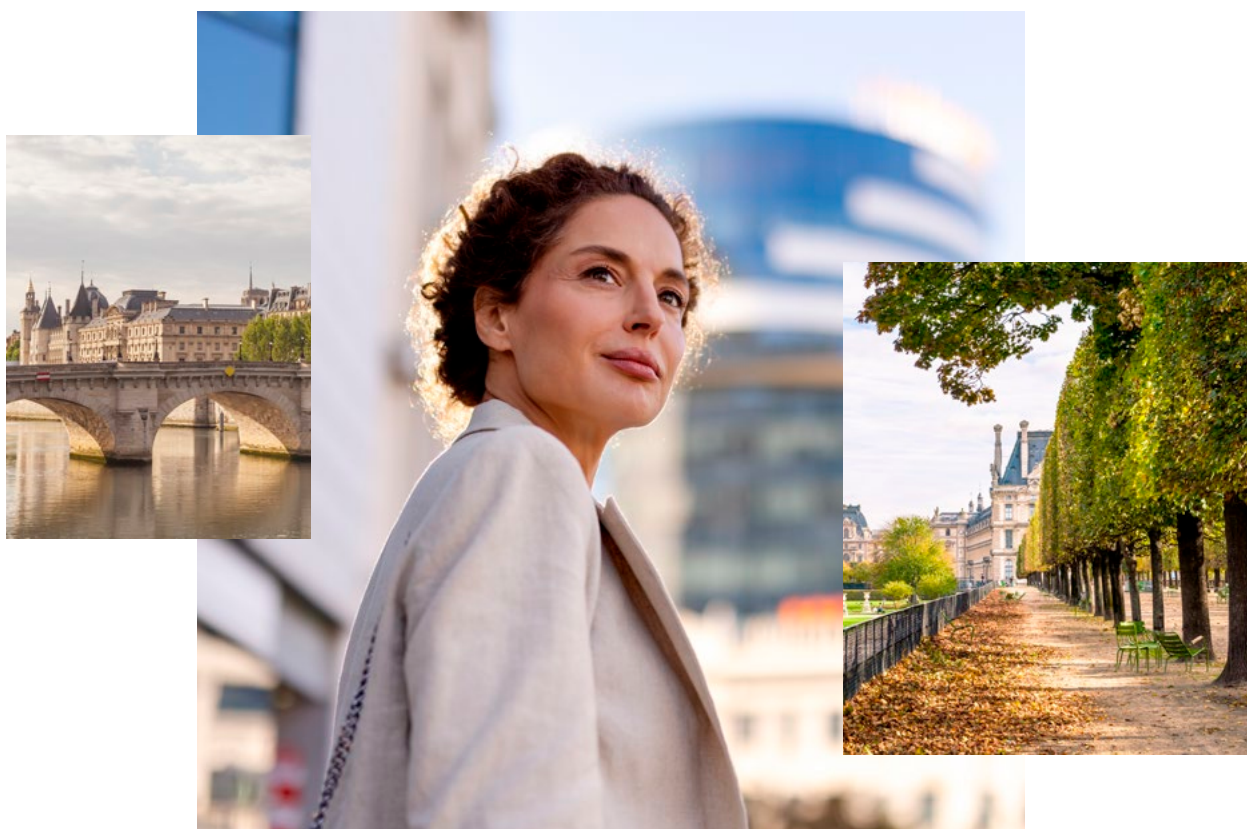


Rapport financier

2024



Les clés pour comprendre
notre vision, notre stratégie
et nos actions

Rapport financier

2024

4	Rapport de gestion de la Présidente au comité de surveillance et à destination de l'associé unique
14	Autres rapports réglementaires
15	Compte rendu relatif à notre Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE)
18	Rapport 2024 relatif à la politique de rémunération de Covéa Finance
19	Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation
20	Compte rendu annuel de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial
22	Rapport de Contrôle Interne sur le dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme 2024
27	Bilan au 31 décembre 2024
28	Compte de résultat en liste au 31 décembre 2024
30	Rapport du commissaire aux comptes
32	Textes de résolutions
32	Annexes comptables
38	Résultats de Covéa Finance au cours des 5 derniers exercices

Rapport de gestion de la Présidente

au comité de surveillance
et à destination de l'associé unique

Par le présent rapport, je vous rends compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et sou mets à votre examen les comptes annuels dudit exercice. Votre commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

Au présent rapport sont joints les états financiers et leurs annexes. Je vous engage à vous reporter à ces derniers pour de plus amples informations relatives aux principes comptables retenus.

#1

Environnement économique de Covéa Finance

L'inflation a poursuivi son reflux en 2024 dans les grandes économies développées. Dans l'Union européenne, le ralentissement des prix a essentiellement été le fruit de la baisse des prix des biens importés. Face à ce constat, les banques centrales ont amorcé un mouvement de baisse de leurs taux directeurs. Elles restent néanmoins prudentes face à un risque persistant de boucle prix-salaires, mais aussi face aux coûts induits par la mise en œuvre de la transition énergétique. Les conflits en Ukraine et au Proche-Orient se sont poursuivis, ce dernier ayant même pris de l'ampleur. La polarisation du monde en est exacerbée. L'année a aussi été marquée par l'émergence d'une forte instabilité politique en Allemagne et, surtout, en France, ainsi que par l'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis. Sur le marché des changes, l'euro a chuté de 6 % contre le dollar, à 1,0389 dollar pour un euro. Le prix du baril de pétrole Brent a baissé de 3,1 %, pour terminer l'année à 74,64 dollars.

Aux États-Unis, la Réserve fédérale a amorcé tardivement un mouvement de détente de sa politique monétaire. Elle a réduit son objectif de taux d'intérêt des *fed funds* de 100 points de base, en trois étapes. Les banquiers centraux américains se veulent prudents pour la suite. En décembre, la médiane des prévisions individuelles des membres du Comité de politique monétaire signalait ainsi 50 points de base de baisse de taux en 2025. L'inflation a cessé de baisser depuis la fin de l'été et elle s'est même un peu redressée, à 2,7 % en novembre. L'inflation sous-jacente remonte aussi. Sur le marché du travail, les créations de postes ont encore été solides sur l'année. L'activité économique reste bien orientée, notamment soutenue par la consommation des ménages. Ces derniers bénéficient d'un marché du travail toujours porteur et d'un redressement de leur pouvoir d'achat. Donald Trump a remporté l'élection présidentielle et les Républicains sont majoritaires dans les deux chambres du Congrès. Baisse de la fiscalité, montée des droits de douane, réduction des dépenses et contrôle de l'immigration sont les priorités affichées par le Président élu et les principaux membres de son futur gouvernement. Des menaces concrètes ont déjà été proférées envers le Mexique et le Canada pour qu'ils renforcent le contrôle de leurs frontières.

Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre a entamé une détente prudente de sa politique monétaire, dans un contexte de résistance de l'inflation.

Si le fort recul des prix énergétiques a permis un net ralentissement de l'indice des prix à la consommation, l'inflation sous-jacente est restée plus élevée, soutenue notamment par l'impact de la dynamique des salaires sur les prix des services. Après le maintien d'une tendance favorable en début d'année, les indicateurs d'activité économique se sont dégradés. Après avoir remporté les élections législatives en juillet, les Travaillistes ont présenté en octobre un premier budget de soutien à l'activité. Celui-ci comprend d'importantes hausses des dépenses, financées par des augmentations d'impôts et un recours accru aux emprunts.

En zone euro, la Banque centrale européenne a également amorcé la détente de sa politique monétaire, avec une baisse de 100 points de base du taux d'intérêt de sa facilité de dépôt.

Les banquiers centraux européens se montrent plus confiants dans l'atteinte prochaine de leur objectif d'inflation à moyen terme. Ils conservent toutefois une attitude prudente face à des risques de tensions persistantes sur la formation des salaires et, par conséquent, sur les prix des services. En 2024, elle a mis en œuvre une réforme de son cadre opérationnel, qui s'est essentiellement traduite dans un premier temps par la diminution de l'écart entre son taux de dépôt et celui des opérations principales de refinancement des banques. Elle a aussi cessé, en fin d'année, de réinvestir sur le marché obligataire le produit des titres de son portefeuille PEPP (*Pandemic Emergency Purchase Programme*) arrivés à échéance. Après avoir touché l'objectif de 2 %, l'inflation remonte depuis la fin de l'été (2,2 % en novembre). Sa résistance s'explique en partie par celle des prix des services, qui ne ralentissent pas suffisamment. Par ailleurs, l'activité économique s'est montrée peu dynamique tout au long de l'année, et l'incertitude s'est renforcée avec une instabilité politique accrue, notamment en France, mais aussi en Allemagne.

En Chine, la faiblesse de la demande domestique et les difficultés du secteur immobilier ont continué à peser sur l'activité économique en 2024.

Parallèlement, les soutiens publics à l'industrie ont permis à la production de croître sensiblement, engendrant une forte pression baissière sur les prix. Dans ce contexte, les autorités ont annoncé que de nouvelles mesures vont intervenir en 2025, avec une priorité donnée à la demande domestique et plus particulièrement à la consommation des ménages. Au Japon, le gouvernement a aussi annoncé des soutiens supplémentaires à l'activité économique,

alors que la Banque du Japon s'est engagée dans un durcissement très progressif de sa politique monétaire. Elle a renoncé en début d'année à sa politique de taux négatif et a remonté une nouvelle fois son taux directeur en juillet. Elle a aussi diminué ses achats de titres. L'inflation reste supérieure à son objectif, notamment nourrie par la dynamique des salaires et une activité économique plus soutenue. Mais la forte dépréciation du yen pèse sur les prix des importations. Enfin, la Corée du Sud a également été frappée par l'instabilité politique. Le Parlement a destitué le président Yoon, qui avait tenté d'instaurer la loi martiale, puis son Premier ministre, qui assurait l'intérim.

#2 Situation et activité de la société

Au 31/12/2024, les effectifs de Covéa Finance s'établissent à 172 collaborateurs. Ils étaient 185 collaborateurs à fin 2023.

Au cours de l'exercice 2024, nous avons fait évoluer notre gamme d'OPC en créant le fonds Covéa Horizon 2029, le 13/12/2024, un fonds obligataire daté à échéance 2029.

Dans le cadre de l'adaptation de la gamme, plusieurs opérations de rapprochement ou de dissolution ont été réalisées :

- Fusion de Covéa Actions Euro absorbé le 04/03/2024 par Covéa Croissance ;
- Fusion de Covéa Actions Europe absorbé le 06/09/2024 par Covéa Opportunité ;
- Fusion de Covéa Multi Haut Rendement absorbé le 31/05/2024 par Covéa Oblig Inter ;
- Liquidation de MAAF Stratégie taux le 31/05/2024.

Sur l'exercice 2024, le fonds Covéa Perspectives Entreprises est arrivé en 3^e position du palmarès des Grands Prix de la Gestion d'Actifs, catégorie « Actions France ».

2.1 Les actifs gérés

Au 31 décembre 2024, le montant des actifs gérés s'élève à 84,5 Mds€ et se décompose de la manière suivante :

- 20 mandats de gestion pour le compte des sociétés du groupe Covéa, ou de mutuelles partenaires, pour un total de 70,4 Mds€ ;
- 50 OPC dont 5 FPCL, pour un total de 14,1 Mds€.

Les variations d'encours par rapport à l'exercice précédent sont présentées ci-dessous.

	Encours gérés en milliards d'euros		
	31/12/23	31/12/24	Variations
Mandats	70,1	70,4	+ 0,5 %
OPC	13,7	14,1	+ 2,3 %
TOTAL	83,8	84,5	+ 0,8 %

2.2 L'activité de la société

En 2024, les revenus d'exploitation de Covéa Finance ont progressé de 15,4 % par rapport à l'exercice précédent.

Au 31/12/2024, les encours gérés en actions et assimilés, OPC et mandats compris, sont valorisés à 14,8 Mds€, ce qui représente une baisse de 3,2 % en comparaison de l'exercice précédent.

Les encours obligataires et autres produits de taux s'élèvent à 69,7 Mds€ en fin d'année, ce qui représente une progression de 1,8 % par rapport à 2023.

Les charges d'exploitation ont diminué de 2,1 % durant l'exercice. Cette évolution des charges résulte notamment de :

- la hausse contenue des charges salariales sur la période ;
- la diminution des frais d'activité ;
- la réduction sensible des autres charges d'exploitation informatiques.

Ainsi, le résultat d'exploitation 2024 est en hausse par rapport à celui de l'exercice précédent. Il est passé de 19 058 K€ en 2023 à 39 260 K€ en 2024, ce qui représente une évolution de + 106 %.

Le résultat net comptable, après prise en compte des résultats financiers et exceptionnels, des impôts et de la participation, est de 29 132 K€, en hausse de 94,8 %.

#3 Les résultats de cette activité

3.1 Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de l'exercice 2024 s'élèvent à 135 359 K€ contre 117 260 K€ en 2023, ce qui représente une progression de 15,4 %.

Les produits d'exploitation se décomposent comme suit :

(En K€)	2023	2024	Variation
Commissions de gestion sur Mandat	11 994	15 929	+ 32,8 %
Commissions de gestion sur OPC	101 059	114 188	+ 13,0 %
Produits accessoires	4 207	5 242	+ 24,6 %

L'évolution des produits d'exploitation résulte principalement de l'accroissement des encours moyens des OPC entre les deux exercices et de l'évolution de la tarification applicable à certains clients.

3.2 Les charges de personnel

Les charges de personnel sont de 25 730 K€, ce qui représente une hausse de + 1 % par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse modérée résulte des évolutions salariales, et a été compensée pour partie par la variation des effectifs entre les deux périodes.

3.3 Les charges générales d'exploitation

Les frais d'activité et autres charges d'exploitation, hors impôts, amortissements et rémunérations, s'élèvent à 65 264 K€ à fin 2024, elles sont en baisse (– 3,6 %) entre les deux exercices.

Les postes de charges d'exploitation les plus significatifs sont :

- les rétrocessions de commercialisation s'élèvent à 31 166 K€. Elles sont en hausse de 4,8 % par rapport à 2023, suite notamment à l'évolution des marchés actions entre les deux exercices ;
- les charges d'exploitation informatiques s'établissent à 18 477 K€, elles diminuent de 11,2 % suite à la rationalisation des flux de données de marché et des dépenses informatiques ;

- les loyers et charges locatives sont de 5 312 K€, en hausse de 2 % en comparaison de l'exercice précédent ;
- les rémunérations d'aide à la recherche externe prises en charge par la société pour le compte des OPC et Mandats, sont de 2 667 K€, en recul de 13,6 % par rapport à 2023 ;
- les autres frais pris en charge par la société pour le compte des OPC (gestion administrative et comptable, Valorisateurs, Dépositaires, etc.) s'élèvent à 2 680 K€, soit une progression de 3,5 % qui résulte de la variation des encours moyens OPC entre les deux exercices ;
- les honoraires (conseil et commissariat aux comptes) sont de 794 K€, ils sont en forte baisse en comparaison de l'exercice 2023 (– 60,8 %).

3.4 Résultat financier et exceptionnel

Le résultat financier s'élève à 3 162 K€. Il est principalement constitué de plus-values de cession et de reprises de provisions de moins-values latentes constatées fin 2023. Pour mémoire, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Il convient de noter que la société n'a pas d'endettement à plus d'un an. Le résultat exceptionnel est de 368 K€.

3.5 Impôts et taxes

Les impôts et taxes, hors impôt sur les sociétés, s'élèvent à 4 526 K€. Le résultat fiscal ressort à 42 333 K€.

Le montant de l'impôt sur les sociétés est de 10 788 K€.

3.6 Bénéfice net

Le bénéfice net 2024 s'élève à 29 132 K€, il est en hausse de 94,8 % par rapport à celui de l'exercice 2023.

3.7 Participation des salariés

La réserve légale de participation distribuable au titre de l'exercice 2024 est de 2 869 K€.

3.8 Intéressement des salariés

Les critères de calcul, définis dans l'accord d'intéressement du 17 mai 2023 de Covéa Finance et permettant le déclenchement de l'intéressement, ont été atteints. Un montant de 187 K€ a été comptabilisé en fin d'année.

3.9 Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs-clients

En application des articles L441-6-1, D441-4 et A441-2 du code de commerce, il convient de présenter les montants des factures reçues et émises, non réglées à la clôture de l'exercice et dont le terme est échu, ventilés par tranche de retard.

Article D441 L. - 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D441 L. - 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)

(A) Tranches de retard de paiement

Nombre de factures concernées	-					56	-					0
Montant total des factures concernées (TTC)	-	0	0	1 431 495	480 096	1 911 591	-					0
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	-	0,00 %	0,00 %	2,07 %	0,69 %	2,76 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)							-	-	-	-	-	-

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées

Nombre de factures exclues		
Montant total des factures exclues (TTC)		

(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.411-6 ou article L.443-1 du code de commerce)

Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☒ Délais contractuels : À réception ☒ Délais légaux : 60 jours	☒ Délais contractuels : À réception ☐ Délais légaux : (à préciser)
--	---	--

3.10 Activité en matière de recherche et de développement (art. L232-1 Code du commerce)

La société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

3.11 Communication des charges et dépenses (art. 223 quater et 39-4 du CGI)

La société n'a supporté aucune dépense ou charge non déductible visée à l'article 39-4 du Code général des impôts.

3.12 Événements importants survenus depuis la clôture

Depuis la clôture des comptes, aucun événement significatif susceptible de modifier les états financiers n'est intervenu.

#4

L'affectation du résultat

Je soumettrai à l'associé unique la proposition d'affectation du résultat net bénéficiaire réparti comme suit :

• Bénéfice de l'exercice	29 132 281,75 €
• Report à nouveau de l'exercice précédent	49 793 402,85 €
Total à affecter	78 925 684,60 €
• Dotation à la réserve légale	0,00 €
• Dividendes	20 395 312,80 €
• Report à nouveau après affectation	58 530 371,80 €
Total	78 925 684,60 €

Soit un dividende de 34,40 € par action.

Au titre de l'exercice 2023, Covéa Finance a distribué un dividende de 10 434 811 €.

Au titre de l'exercice 2022, Covéa Finance a distribué un dividende de 13 041 187 €.

Au titre de l'exercice 2021, Covéa Finance a distribué un dividende de 24 664 140 €.

#5

Répartition du capital

Au 31 décembre 2024, le capital de la société est inchangé et s'élève à 24 901 254 euros.

La distribution proposée au titre de l'exercice 2024 ne compromet pas le respect de nos obligations concernant les fonds propres réglementaires.

#6

Le dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques

(Rapports Articles 312-45 et 321-36 du RG AMF)

Depuis 2019, Covéa Finance a mis en place un dispositif de contrôle qui s'articule autour de trois fonctions clés :

- **la fonction Conformité** s'articule entre la Conformité et le Contrôle Interne.
 - La Conformité, en charge du conseil et de l'assistance à la mise en œuvre des obligations légales et réglementaires ;
 - le Contrôle Interne, qui assure la vérification de l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques de non-conformité et opérationnels et pilote la cartographie des risques opérationnels et de non-conformité.
- **la fonction d'Audit Interne**, qui intervient en tant que fonction de contrôle interne de troisième niveau de Covéa Finance.
- **la fonction de Contrôle des Risques**, en charge du contrôle a posteriori des risques de marchés.

En 2021, Covéa Finance a complété son dispositif par la mise en place d'un comité d'audit et de conformité regroupant l'ensemble des fonctions de contrôle, les dirigeants responsables et les principaux managers opérationnels.

Conformément à notre programme d'activité, l'ensemble des contrôles (permanents ou périodiques) est effectué en s'appuyant sur les plans de contrôle, validés par le comité d'audit et de conformité.

Les politiques sont disponibles sur le site internet de Covéa Finance (www.covea-finance.fr) :

- politique de conformité ;
- politique de contrôle interne ;
- politique d'audit ;
- politique de contrôle des risques ;
- politique de prévention et gestion des conflits d'intérêts ;
- politique de lutte anti-corruption.

Ces politiques complètent, au niveau de Covéa Finance, la politique d'audit du groupe Covéa. L'ensemble des procédures de la société est disponible dans l'intranet et formalisé dans MEGA.

Le Contrôle Interne et la Conformité sont placés sous la responsabilité de Madame Nadia BEN SALAH, RCCI. Elle était, jusqu'au 15 octobre 2024, placée sous la responsabilité de Monsieur Ludovic JACQUIER, Directeur Général Délégué en charge des fonctions supports et de contrôle, membre du comité de direction et RCCI. Depuis le 15 octobre 2024 et le départ de Monsieur Ludovic JACQUIER, la RCCI et l'ensemble des équipes de Contrôle citées plus haut sont sous la responsabilité de Monsieur Franck IBALOT, Directeur Général Délégué en charge des fonctions supports et de contrôle.

Les équipes de conformité et contrôle interne ont travaillé à la mise en œuvre d'un programme de conformité et de contrôle validé par le comité de direction, incluant les thématiques prioritaires pour Covéa Finance et le respect des exigences réglementaires inhérentes à l'activité de Covéa Finance et portant notamment sur le passage d'ordre, l'ESG (les données ESG, les labels, les univers), le processus d'investissement, le suivi des contraintes, la cybersécurité, le respect de la meilleure sélection/exécution. Covéa Finance a également initié des travaux de modernisation des outils de contrôle interne *via* le déploiement d'une solution externe de détection des abus de marché.

Les équipes ont également mis en œuvre des actions de conseil et d'assistance sur les volets suivants : Finance Durable, DORA, dispositif de gestion des incidents, suivi des ratios financier et extra-financier, Sapin 2, la gestion des conflits d'intérêts. Sur le volet formation, les équipes ont réalisé la refonte du dispositif de formation en matière de conflits d'intérêts.

Dans un contexte en forte inflation réglementaire, Covéa Finance a contribué activement aux contrôles et questionnaires de collecte de données de l'AMF. Suite à ces sollicitations, Covéa Finance a pu répondre à l'ensemble des points soulevés, qui n'ont pas donné lieu à des questions complémentaires.

De son côté, la fonction de Contrôle des Risques est en charge du suivi des risques de marchés (à savoir le risque actions, de taux, de change, de concentration, de crédit, etc.), de liquidités et de valorisation.

Le Contrôle des Risques anime un comité des risques bimestriel auquel participent les membres du comité de direction, les responsables de gestion et le Contrôle Interne. Le Contrôle des Risques produit régulièrement des stress tests sur les portefeuilles et des indicateurs d'alerte à destination de la Gestion. Le processus d'identification des risques de marché est revu périodiquement afin de prendre en compte les changements au niveau des conditions de marché, de la stratégie d'investissement des portefeuilles, et les investissements dans de nouvelles classes d'actifs.

En 2024, la cellule de crises marchés a été activée à plusieurs reprises en interne, notamment en anticipation d'une éventuelle dégradation de la notation de la France par les agences de notation, et suite à la dissolution de l'Assemblée nationale. L'équipe de Contrôle des Risques a été mobilisée aux côtés des gérants afin d'identifier les entreprises qui pourraient être potentiellement les plus impactées par ces événements. L'équipe a également été vigilante en amont des élections américaines et a fourni à la Direction des Gestions diverses études sur le sujet.

2024 a vu l'intégration de l'équipe Contrôle des Risques aux principaux comités de gestion auprès des équipes de Gestion et de la Recherche. On citera notamment les comités Construction OPC et les comités Mandats. Le Contrôle des Risques renforce ainsi son positionnement dès les phases de réflexion, afin d'anticiper les éléments à suivre et les informations à diffuser. Pour rappel, l'équipe Contrôle des Risques participe depuis 2022 au comité d'allocations d'actifs, qui est le comité central où se déclinent les orientations du PEF, ainsi qu'à d'autres comités auprès de la Direction. Ce repositionnement plus en amont dans la chaîne de décision continuera en 2025, avec l'intégration du Contrôle des Risques au sein des comités de gestion spécifiques (comité change, comité fonds verts, etc.).

Les travaux sur les risques de durabilité se sont poursuivis, et continueront en 2025, avec l'intégration progressive d'indicateurs de suivi des risques de durabilité des portefeuilles au sein du processus de gestion, et au sein du suivi des risques.

Enfin, le Contrôle des Risques a garanti l'adéquation et l'efficacité de la méthode de gestion des risques, en indiquant si des mesures correctives appropriées ont été prises en cas de défaillance. Aucune défaillance n'a été constatée dans le processus de gestion des risques lors de cet exercice.

Le bouleversement du monde pèse sur notre stratégie d'investissement sur les marchés obligataires et de valeurs mobilières. Elle nous amène à nous interroger sur l'identification de ceux qui financeront demain les déficits public et extérieur des pays occidentaux, qui représentent l'essentiel de notre champ d'investissement. Cette régionalisation dans un monde conflictuel pose aussi la question de l'attrition des marchés étrangers, ouverts aux investisseurs de l'Ouest, auquel nous appartenons. Une question qui se pose d'ailleurs aussi aux entreprises internationales que l'on accompagne, comme actionnaire ou créancier, dépendantes de ces pays, comme fournisseurs, fabricants ou débouchés.

#7 Les progrès réalisés et les difficultés rencontrées

Notre plan stratégique « Ambition 2026 » a connu des avancées majeures en 2024. Désormais articulé autour de trois batailles – les encours du Groupe, la collecte externe et l'innovation –, il a pu bénéficier de la mobilisation de l'ensemble des équipes, déterminées à faire de Covéa Finance un expert de la gestion d'actifs et un acteur européen innovant, engagé aux côtés de ses clients.

Plus que jamais, nous nous sommes tournés vers nos clients, et principalement le groupe Covéa, notre premier client et actionnaire. La bataille des encours du Groupe demeure le premier effet majeur de notre plan stratégique.

Durant l'année 2024, nous avons travaillé de concert avec la Direction de l'Assurance Vie sur l'offre Vie pour accompagner la collecte des réseaux sur le support en euros et les unités de compte dans un contexte de mise en œuvre des exigences de la loi Industrie verte. Les mesures de cette loi concernant l'évolution du devoir de conseil et la création d'une gestion pilotée intégrant du non coté ont ainsi donné lieu d'une part à la prise d'engagements en matière d'investissement durable pour certains de nos OPC et mandats vie, et d'autre part au projet de création d'un fonds labellisé ELTIF 2.0, compatible avec les besoins de la loi Industrie verte.

Nous avons poursuivi nos travaux liés à la finance durable en déployant notre modèle de notation interne ESG des émetteurs privés. Nous souhaitons, avec ce nouveau modèle, nous affranchir au maximum des notations réalisées par des prestataires externes en nous appuyant sur les données publiées par les entreprises, et ce, d'autant plus que les entreprises assujetties à la publication d'un rapport de durabilité devront redoubler d'efforts dès 2025 pour répondre aux exigences du format de reporting européen CSRD (si le règlement Omnibus n'en décide pas autrement). Nous estimons que notre nouveau modèle de notation interne contribue ainsi à renforcer le champ de notre analyse des émetteurs et donc la maîtrise de nos décisions d'investissement et des risques embarqués dans les portefeuilles.

Par ailleurs, conformément à notre feuille de route 2024, nous avons travaillé notre définition des risques de durabilité afin d'ajuster nos outils de suivi et de gestion de ces risques.

Nous avons également contribué à l'ensemble des reportings extra-financiers de Covéa, qu'il s'agisse des rapports ESG des entités Vie ou de la préparation de son premier reporting de durabilité au format CSRD.

Dans le cadre de la bataille des encours externes, les travaux menés ces dernières années avaient conduit à un meilleur marquage des ordres et à un meilleur suivi des flux, à la mise en œuvre d'une analyse récurrente du marché de la gestion d'actifs et de l'épargne et à la réorganisation de l'équipe Marketing pour constituer un plan commercial et marketing ordonné.

Dans le cadre de la distribution de nos fonds, nous avons intégré la plateforme IZNES en tant que co-centralisateur. IZNES est une plateforme paneuropéenne d'investissement de parts d'OPC et de tenue de registre en Blockchain compatible avec l'intégralité des canaux de distribution. Covéa Finance est désormais référencée au sein de la plateforme, aux côtés de nombreuses sociétés de gestion déjà présentes (Allianz Global Investors, Amundi Asset Management, BNP Paribas Asset Management, etc.). Cette plateforme va nous permettre de capter de nouveaux clients et ainsi accroître la collecte externe.

Notre fonds Covéa Obligations a obtenu le label Greenfin. Lancé en 2015, ce label garantit la qualité verte des fonds d'investissement et s'adresse aux acteurs financiers. Il a la particularité d'exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans les énergies fossiles. Le positionnement de notre fonds Covéa Obligations permet d'investir à la fois dans les entreprises et dans les États. L'obtention du label Greenfin vient renforcer notre engagement et notre démarche pour les accompagner dans la transition énergétique. Covéa Obligations devient ainsi le premier fonds de notre gamme d'OPC taux obtenant un label portant sur la finance verte.

Nos travaux se sont également portés sur la mise en œuvre du nouveau référentiel du label ISR. Créé en 2016, le label ISR a été en France le premier label d'État permettant au grand public de choisir des supports d'épargne intégrant dans leur gestion des principes ESG. La nouvelle version intègre désormais une dimension climat dans son socle, en excluant les entreprises qui exploitent du charbon ou des hydrocarbures non conventionnels, ainsi que celles qui lancent de nouveaux projets d'exploration, d'exploitation ou de raffinage d'hydrocarbures (pétrole ou gaz). Par ailleurs, le label ISR doit permettre d'accompagner les entreprises dans leur transition, en visant un alignement progressif des portefeuilles ISR sur l'Accord de Paris. À compter du 1^{er} janvier 2025, tout audit de suivi et de renouvellement sera réalisé avec la nouvelle version du référentiel du label ISR. Compte tenu de l'impact du nouveau référentiel sur l'univers investissable, nous avons fait le choix de conserver le label ISR sur quatre de nos fonds.

Le développement des encours et de la collecte ne peut se faire efficacement sans la bataille de l'innovation et de l'attractivité. Cet effet majeur a pour objectif de favoriser le développement d'une nouvelle culture d'expertise dans tous les métiers, afin d'anticiper les changements en cours et à venir. Dans ce cadre, nous avons identifié plusieurs cas d'usage d'intelligence artificielle potentiels qui permettront, une fois déployés, de répondre aux enjeux actuels et futurs de Covéa Finance, et avons créé notre premier fonds daté « Covéa Horizon 2029 », commercialisé dans les réseaux Vie du Groupe depuis début janvier 2025.

Covéa Finance a été primée en apparaissant dans la catégorie « pratique réputée » des SGP de groupes bancaires et assurantiels du classement Leaders League – Décideurs de 2024, et a obtenu le 3^e place du palmarès des Grands Prix de la Gestion d'actifs de l'Agefi pour le fonds Covéa Perspectives Entreprises. Surtout, elle a obtenu le prix de la meilleure société de gestion financière dans la catégorie « 26 à 40 fonds notés » des European Funds Trophy 2025.

Bien évidemment, nous avons poursuivi en parallèle les mesures de maîtrise des équilibres financiers de notre société et les travaux d'évolution de la gouvernance de Covéa Finance pour accompagner les départs à la retraite de 2024 et nos travaux d'adaptation aux évolutions réglementaires impactant notre industrie, dont le règlement Dora et le règlement T+1.

Le comité de direction de Covéa Finance remercie l'ensemble de ses collaborateurs et de ses partenaires pour leur mobilisation au service de l'entreprise et de ses clients.

#8 Évolutions prévisibles

Nous avons entamé la dernière phase du projet d'entreprise « Ambition 2026 », et continuerons en 2025 d'adapter et d'ajuster nos actions afin de répondre aux besoins de nos clients et d'accompagner le développement de nos encours.

Nous serons aux côtés de la DAV pour contribuer à la réussite de leur stratégie. Pour ce faire, nous allons mettre en œuvre plusieurs actions : développer une stratégie commerciale, marketing et communication ciblée par compagnie d'assurance vie, continuer d'accompagner la commercialisation du fonds daté Covéa Horizon 2029, créer un fonds labellisé ELTIF 2 répondant aux exigences de la loi industrie verte, commercialiser une gamme UC adaptée au nouveau devoir de conseil ESG et poursuivre notre adaptation de la gamme OPC.

Nous poursuivrons notre développement externe auprès du marché des CGP en consolidant nos partenariats avec les plateformes d'assurance et en élargissant notre présence via les référencements de notre offre dédiée.

Pour renforcer les synergies et assurer une action coordonnée de la stratégie commerciale et marketing, l'équipe Marketing rejoindra le pôle Commercialisation.

Nous poursuivrons par ailleurs l'accompagnement du Groupe en matière de finance durable et de reporting extra-financier et finaliserons la phase d'intégration et de diffusion de l'ensemble des données ESG dans le système d'information.

Enfin, nous explorerons et déploierons nos premiers cas d'usage d'intelligence artificielle au sein de notre organisation.

#9 Honoraires du commissaire aux comptes

Au titre de l'exercice 2024, le montant des honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au titre de la certification des comptes s'élève à 110 K€.

Autres rapports réglementaires

15	Compte rendu relatif à notre Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE)
18	Rapport 2024 relatif à la politique de rémunération de Covéa Finance
19	Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation
20	Compte rendu annuel de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial
22	Rapport de contrôle interne sur le dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme 2024
27	Bilan au 31 décembre 2024
28	Compte de résultat en liste au 31 décembre 2024
30	Rapport du commissaire aux comptes
32	Textes de résolutions
32	Annexes comptables
38	Résultats de Covéa Finance au cours des 5 derniers exercices

Compte rendu relatif à notre Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE)

La charte RSE de Covéa Finance reflète notre engagement à intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans l'ensemble de nos activités. En tant que société de gestion, nous avons pour mission de placer la finance au service de l'assurance, en assurant une gestion responsable et durable des actifs qui nous sont confiés. En renforçant continuellement nos actions en matière de RSE, nous répondons aux attentes croissantes de nos parties prenantes et contribuons à des changements positifs et durables pour la société dans son ensemble. Avec la mise en place de notre charte RSE dès 2021, nous avons amplifié et enrichi nos actions. Elle vient compléter nos engagements ESG définis dans nos politiques d'investissement, et permet de partager les réalisations et ambitions de Covéa Finance en matière de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE).

Ce document met en avant nos actions et nos objectifs en matière d'impact sociétal, contribuant ainsi à la performance opérationnelle et financière durable de l'entreprise. Notre engagement est d'agir positivement sur la société, en favorisant des évolutions durables et porteuses de progrès, impliquant aussi bien nos collaborateurs et managers que nos partenaires.

Pour accompagner chacun vers un modèle de croissance responsable, nous avons défini une série d'actions concrètes, organisées autour de six domaines clés.

- 1. **Égalité des chances et préservation de l'emploi**, pour un monde où chacun puisse trouver ou retrouver sa place ;

- 2. **Savoir, éducation, culture**, pour donner accès et transmettre le savoir au plus grand nombre ;
- 3. **Prévention des risques**, pour un monde qui prévient les risques de la vie ;
- 4. **Territoires et proximité**, pour un monde qui vise la cohésion territoriale ;
- 5. **Environnement et transition énergétique**, pour un monde qui maîtrise son impact environnemental ;
- 6. **Responsabilité d'entreprise**, pour une entreprise citoyenne et éthique.

- Les thèmes définis dans ces différents domaines ont pour objectifs de :
- renforcer notre réputation auprès de nos parties prenantes et de nos clients ;
 - stimuler la fierté d'appartenance en interne ainsi que la fierté d'investir dans nos produits ;
 - accroître l'attractivité de notre structure en matière de recrutement ;
 - contribuer à l'anticipation et à la prévention des risques sociaux, écologiques et juridiques ;
 - assurer la pérennisation et la transmission des savoirs ;
 - réduire les coûts liés à la consommation de ressources et à la production de déchets.

Pour coordonner ces actions et projets, tant en interne qu'avec le Groupe, l'activité RSE est intégrée au sein du pôle Ressources Humaines. Parmi les principales initiatives mises en place et indicateurs illustrant nos réalisations en 2024, nous pouvons citer les suivantes :

1. Covéa Finance veut permettre à chacun de trouver ou retrouver sa place en son sein.

Indicateurs	Résultats 2024
Index égalité H/F	86/100
Population féminine au sein de Covéa Finance	43,6 %
Population féminine au sein du comité exécutif opérationnel	37,5 %
Accord « Égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes »	Engage Covéa Finance sur 3 niveaux : la rémunération, la santé au travail et la promotion hiérarchique et progression de carrière
Stagiaires accueillis par rapport à l'effectif total	6,4 % Intégration de 11 stagiaires (dont 5 femmes)

2. Covéa Finance s'engage à donner accès et à transmettre le savoir au plus grand nombre.

Indicateurs	Résultats 2024
Collaborateurs ayant bénéficié d'une formation	88,4 % (152 collaborateurs ont suivi au moins 1 formation)
Moyenne d'heures de formation par collaborateur formé, (en h, toutes formations confondues)	15,42 h
Dépenses en formation	106 657 €
Taxe d'apprentissage	Soutien financier apporté directement à 28 établissements d'enseignement nationaux pour un montant global de 12 583 €
Université interne	Refonte de notre université interne pour assurer la transmission des méthodes, la culture et les pratiques liées à la gestion financière, en vue de les faire perdurer. 4 parcours complets ont été définis : le parcours d'intégration, le parcours philosophie de gestion, le parcours philosophie de maîtrise des risques et le parcours manager
Certifications ESG (AMF Finance Durable et CFA ESG)	81 collaborateurs ont obtenu la certification Finance Durable
Développement du mécénat	Un soutien financier représentant 0,134 % de notre CA, accordé dans le cadre de notre mécénat culturel à Radio France, au Cercle de l'Harmonie ainsi qu'au Festival IMAGO

3. Covéa Finance s'attache à prévenir les risques et à protéger la vie de ses salariés dans leur environnement professionnel élargi au travail à domicile.

Indicateurs	Résultats 2024
DUERP (Document Unique de Prévention des Risques Professionnels)	Évaluation de la qualité de vie et de la santé au travail avec l'actualisation de notre DUERP
Mutuelle et Prévoyance	Mise à disposition de contrats de mutuelle et prévoyance protecteurs pour tous nos collaborateurs et leurs familles
Télétravail	Accord Télétravail et droit à la déconnexion
Questionnaire de cybersécurité	Utilisation d'un questionnaire Cybersécurité destiné aux contreparties
Formation Santé et Sécurité au travail « SST » (initial + recyclage)	17 collaborateurs formés : mise en œuvre de formations dédiées à la manipulation d'extincteur, à la sécurité incendie et aux gestes de premiers secours tant sur le lieu de travail qu'à domicile

4. Covéa Finance entend contribuer à la cohésion territoriale.

Indicateurs	Résultats 2024
Politique de sélection des sous-traitants et fournisseurs de proximité	Politique de sélection de nos sous-traitants et fournisseurs privilégiant la proximité et l'espace national et européen Questionnaire avec critères RSE développé et utilisé dans le choix de sous-traitants lors des appels d'offres
Politique de mécénat culturel	Politique de mécénat culturel implanté dans nos territoires
Infogérant	Processus de sélection de notre infogérant prenant en compte la proximité des équipes et possédant une politique RSE engageante et respectueuse de l'environnement

5. Covéa Finance est soucieuse de l'impact environnemental de ses activités.

Indicateurs	Résultats 2024
Mobilité	152 collaborateurs ont bénéficié d'un remboursement de titre de transport et 61 collaborateurs du FMD (Forfait mobilité douce)
Suivi et collecte des déchets	Mise en place d'un outil de suivi de collecte des DIB (déchets industriels banals), du papier, du carton, des canettes, du plastique et des biodéchets. Mise en place d'un dispositif de collecte pour les déchets compostables et les mégots
Consommation d'eau	Réduction de notre consommation d'eau de 1 123 m³ par l'installation généralisée de robinets d'eau à arrêt automatique (65 % des équipements en 2024) et la suppression des fontaines à bonbonne
Consommation d'électricité	Réduction de notre empreinte énergétique entre autres, par la généralisation des sources d'éclairage à basse consommation et par l'extinction systématique des éclairages et du chauffage le soir et le week-end
Empreinte énergétique numérique	Questionnaire RSE pour nos prestataires et participation du responsable SI au groupe de travail à l'AFG

6. Covéa Finance affirme son statut d'entreprise citoyenne et éthique.

Indicateurs	Résultats 2024
Préparation à la retraite	Préparer la retraite avec des fonds de pension et un système de retraite à cotisation par capitalisation, pour un montant global de 414 362 € sur 2024
Politique de rémunération	Critères qualitatifs et extra-financiers dans la politique de rémunération des dirigeants et des preneurs de risques de la société
Dispositif du lancer d'alerte	Suivi des alertes dans le cadre du dispositif d'alerte éthique permettant de lutter contre la corruption et de promouvoir les engagements de la société en matière de responsabilité sociale des entreprises
Dialogue social - Politique et accord d'entreprise	Communication complète et aisément accessible de nos comptes, de nos engagements (politiques) en termes d'éthique des affaires, complétés par des rapports rendant compte de nos engagements, disponibles sur notre site internet

Rapport 2024 relatif à la politique de rémunération de Covéa Finance

Covéa Finance, en tant que gestionnaire, attache une importance particulière au respect de l'ensemble des dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 sur les gestionnaires d'OPCVM (ci-après désignée la « directive OPCVM V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire, ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur le fonds.

1. Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'exercice 2024, le montant total des rémunérations annoncées par Covéa Finance à l'ensemble de son personnel (collaborateurs présents en 2024) s'est élevé à 15 701 263 €. Ce montant se décompose comme suit :

- 13 025 234 €, soit 83 % du total des rémunérations versées par la société à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations fixes ;
- 2 676 029 €, soit 17 % du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations variables totales. Le versement de rémunérations variables a concerné, pour l'exercice 2024, 130 personnes. Un collaborateur a été concerné par un différé de rémunération variable sur trois ans.

Sur le total des rémunérations annoncées par le gestionnaire au titre de l'exercice, 8 431 066 € concernaient les cadres salariés de Covéa Finance dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds, tels que définis dans notre politique de rémunération 2024.

2. Montant des rémunérations versées par le fonds au personnel du gestionnaire

Covéa Finance ne pratique pas d'intéressement aux plus-values réalisées (ou *carried interest*), et aucune rémunération (fixe ou variable) à destination des gérants n'est versée par le fonds.

3. Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque du fonds et sur la gestion des conflits d'intérêt

En février 2017, Covéa Finance a mis en conformité avec la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (directive OPCVM V) sa politique de rémunération existante, a revu le règlement intérieur de sa commission de rémunération et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation, tout en procédant à un travail d'identification des collaborateurs de son personnel impactés par les nouvelles dispositions en matière de rémunération issues de la directive AIFM et de la directive OPCVM V et de ses textes de transposition (ci-après la « population identifiée »). Il s'agit des collaborateurs respectant les deux conditions cumulatives suivantes :

- appartenant à une catégorie de personnel bénéficiant d'une rémunération variable et susceptible d'avoir un impact sur le profil de risque du gestionnaire ou du fonds géré ;
- ayant une rémunération variable supérieure à 200 000 €, traduisant le niveau de responsabilité sur le profil de risque.

Lorsque la rémunération de la population identifiée varie en fonction de performances, son montant total, qui est plafonné à un niveau inférieur à sa rémunération fixe, est établi par le gestionnaire en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et/ou du panier de portefeuille (OPC, FIA et Mandats) avec celles des résultats d'ensemble du gestionnaire. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers.

L'ensemble des principes sont décrits dans la politique de rémunération de Covéa Finance, disponible sur son site internet.

4. Gouvernance et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération est revue annuellement par la commission de rémunération définie par les statuts de Covéa Finance, composée de :

- un représentant du comité de surveillance de Covéa Finance ;

- deux représentants du groupe Covéa, indépendant de Covéa Finance, dont au moins un d'entre eux participe au comité des rémunérations du groupe Covéa ;
- la Présidente de Covéa Finance.

Conformément à la réglementation, la majorité des membres de la commission de rémunération n'exerce pas de fonctions exécutives au sein de Covéa Finance et n'en est pas salariée.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation

Conformément aux dispositions du règlement général de l'Autorité des marchés financiers en vigueur au moment de la clôture, Covéa Finance rend compte des frais d'intermédiation versés au cours de l'exercice 2024, qui ont représenté un montant total supérieur à 500 000 €.

Les frais d'intermédiation sont les frais, toutes taxes comprises, perçus directement ou indirectement par les prestataires de service d'investissement.

Les frais liés aux services d'aide à la décision d'investissement sont pris en charge par Covéa Finance sur ses propres ressources. Cette décision s'applique aussi bien à la gestion individuelle sous mandat qu'à la gestion collective.

Le choix des intermédiaires pour le service d'exécution des ordres sur les marchés organisés ou de gré à gré est fait parmi des intermédiaires préalablement référencés par un comité de référencement. Une fois référencés, ces intermédiaires sont revus par un comité *ad hoc* composé des Directeurs de Gestion, des Responsables d'équipe de Gestion, du service Juridique, du service Middle-Office, du service Contrôle Interne. Ce comité examine une fois par an la notation établie de manière objective des prestataires de services d'exécution sur la qualité de l'exécution, tout en sanctionnant la qualité du règlement-livraison. L'organisation des comités entre dans le cadre de la procédure de sélection des intermédiaires.

Pour les marchés actions, ETF et « programme trading » inclus, les frais d'intermédiation relatifs aux services d'exécution des ordres sont inclus dans le courtage alloué à chaque intermédiaire de la liste.

Les frais d'intermédiation relatifs au service d'exécution des ordres ont représenté, au cours de l'exercice 2024, un montant de 2 190 209 €.

La procédure de sélection des intermédiaires a également pour objectifs de prévenir et gérer les potentiels conflits d'intérêts. À ce titre, Covéa Finance fait appliquer, pour les frais d'intermédiation, un barème unique par classe d'actifs et par zone géographique, indépendamment des volumes traités.

Notre politique de sélection et d'exécution des prestataires de services d'investissement est disponible sur notre site internet dans la rubrique « Nos rapports et nos politiques », ou sur simple demande.

Dans le cadre de notre activité, notre politique de sélection d'intermédiaires sera amenée à évoluer.

Compte rendu annuel de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial

En application des dispositions prévues par l'article L533-22 du Code monétaire et financier et des articles 314-100 à 314-102 et 319-21 à 319-23 du règlement de l'Autorité des marchés financiers, nous vous présentons le rapport relatif à l'exercice 2024 et portant sur les conditions dans lesquelles Covéa Finance a décidé d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus dans les portefeuilles de ses organismes de placement collectif, FIA et mandats confondus sauf si ces titres étaient cédés à la date de l'assemblée générale.

Dans le cadre de son document «Politique d'engagement actionnarial», Covéa Finance s'est engagée à voter sur un périmètre (hors Suisse et Royaume-Uni*) selon les modalités ci-dessous :

- 90 % du périmètre de ses fonds labellisés ISR;
- 95 % des entreprises dont Covéa Finance détient au moins 0,5 % du capital.

Covéa Finance s'efforce de voter sur 90 % des encours détenus en actions au 31 décembre 2024 dans les portefeuilles de ses organismes de placement collectif, FIA et mandats confondus sauf si ces titres étaient cédés à la date de l'assemblée générale.

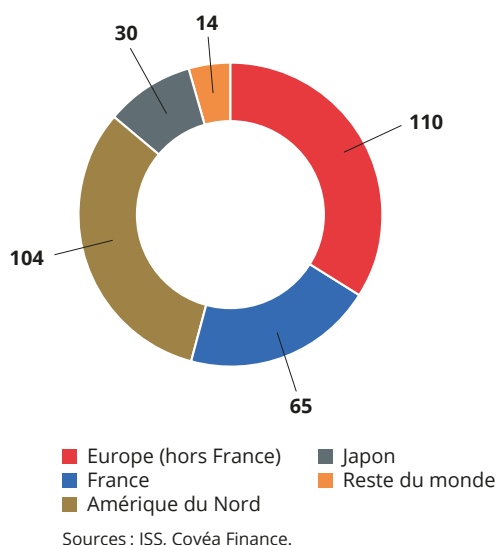
Covéa Finance a recours à des services rendus par des conseillers en vote. Covéa Finance se base sur les recommandations des résolutions présentées en assemblée générale par la société ISS, complétées par une évaluation de l'équipe Analyse Financière et Extra-Financière, selon les règles définies par Covéa Finance dans sa politique d'engagement actionnarial.

1. Assemblées générales votées

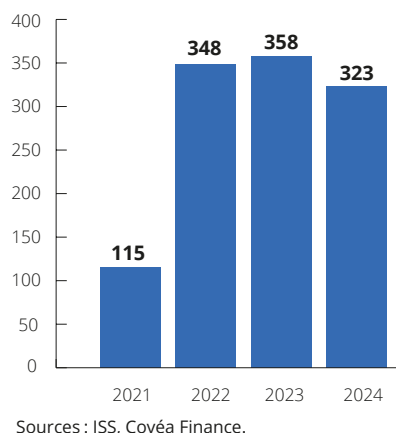
Au 31 décembre 2024, le nombre total de sociétés dans lesquelles Covéa Finance pouvait disposer d'un droit de vote s'était élevé à 375, représentant un volume d'actions cotées de 7 987 843 865 €. Le droit de vote est exerçable à condition que les actions à la date de l'assemblée prévue en 2024 aient été inscrites dans le portefeuille d'un des organismes de placement collectif et mandats confondus, sauf si ces titres étaient cédés à la date de l'assemblée générale.

Au 31 décembre 2024, Covéa Finance a exercé son droit de vote dans 323 assemblées générales, à comparer avec 358 assemblées générales au 29/12/2023.

Assemblées générales votées en 2024 par zone géographique



Assemblées générales votées en nombre



* Dans ces pays, des périodes de blocage de titres s'appliquent lors de l'exercice du droit de vote. Par conséquent, la Gestion décide si le droit de vote peut être exercé dans l'intérêt du porteur.

2. Répartition des votes

Nombre de résolutions votées « Pour »	4 033
Nombre de résolutions votées « Contre »	729
Nombre de résolutions votées « Abstention »	25
Nombre total de résolutions votées	4 787
Dont résolutions votées dans le même sens que la recommandation du conseil d'administration	4 002
Dont les votes d'opposition*	747
<i>Opposition – vote « Pour »</i>	63
<i>Opposition – vote « Contre »</i>	660
<i>Opposition – vote « Abstention »</i>	24
Dont résolutions où le conseil d'administration s'est abstenu de voter	38

* Un vote d'opposition correspond à un vote « Abstention » ou « Contre » une résolution agréée par le conseil d'administration, mais aussi à un vote « Abstention » ou « Pour » une résolution non agréée par le conseil. Les résolutions sur lesquelles le conseil d'administration s'est abstenu de voter sont hors périmètre des votes d'opposition.
Résolutions agréées : résolutions préalablement validées par le conseil d'administration.
Résolutions non agréées : résolutions pour lesquelles le conseil d'administration a émis une recommandation négative.

3. Motifs des votes d'opposition

Catégories des résolutions*	France	Europe (Hors France)**	Reste du monde	Total
Composition, nomination, taille/jetons de présence ou autre forme de rémunération des membres du conseil d'administration, de surveillance ou équivalent	67	72	76	215
Opérations financières/fusions et dispositifs anti-OPA	133	11	1	145
Rémunération des dirigeants et des salariés (hors actionnariat salarial)	132	78	61	271
Actionnariat salarié	2	0	0	2
Formalités et autres motifs	23	15	1	39
Résolutions externes (proposées par des actionnaires)	0	4	71	75
Total	357	180	210	747

* Au sens des catégories définies par l'Association Française de la Gestion financière (AFG).

** Europe = pays de l'Union européenne (hors France) ainsi que le Royaume-Uni, la Norvège, la Suisse et Jersey.

Cas dans lesquels Covéa Finance n'a pas pu respecter les principes fixés dans son document « Politique d'engagement actionnarial » :

En 2024, Covéa Finance a enregistré des divergences entre ses décisions de vote et sa politique d'engagement actionnarial lors de deux assemblées générales :

- Valmet Corporation : une modification tardive de la recommandation du fournisseur de données ISS concernant la réélection d'un administrateur a conduit à un vote contraire à la politique ;
- Imerys SA : une erreur opérationnelle a induit à une application erronée de la politique de vote de Covéa Finance, concernant la rémunération du Directeur Général.

Cas dans lesquels Covéa Finance s'est retrouvée dans une situation de conflits d'intérêts : aucun.

Le périmètre des indicateurs de vote fournis est limité :

- au périmètre de la politique d'engagement actionnarial de Covéa Finance ;
- aux entreprises rentrant dans le périmètre de gestion financière de Covéa Finance ;
- aux votes reçus à travers la plateforme de vote électronique du fournisseur ISS.

Rapport de contrôle interne sur le dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme 2024

Le présent rapport rend compte des dispositions prises par Covéa Finance en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB/FT) conformément à l'article 320-20 8° du règlement général de l'AMF modifié le 11 septembre 2019.

Préambule

Covéa Finance est la société de gestion de portefeuille de Covéa, groupe réunissant les marques MAAF, MMA et GMF. Sa politique de gestion se singularise par une approche raisonnée du rapport rendement/risque au cours d'un processus d'investissement qui érige la collégialité en principe à tous les niveaux de décision.

En tant que société de gestion de portefeuilles du groupe d'assurance mutualiste Covéa (MAAF, MMA et GMF), Covéa Finance gère des portefeuilles Mandat ou d'OPC créés sous une forme « dédiée » ou sous la forme « offerte au public ».

Covéa Finance met à disposition un service de gestion individuelle sous mandat aux entités du groupe Covéa (membres du Groupe ou partenaires) domiciliées en France. À ce jour, Covéa Finance ne réalise pas de développement commercial dans ce domaine.

En matière de commercialisation des OPC, Covéa Finance poursuit le développement de son offre de placement en direct auprès d'investisseurs professionnels (sociétés de gestion, banques privées, assureurs, mutuelles, CGP) et a également recours à une commercialisation intermédiée par le biais de plateformes de référencement / placements d'OPC permettant d'assurer la distribution des OPC.

Parmi les faits marquants affectant le dispositif LCB/FT, on peut citer :

- le renforcement des *diligences* de connaissances au titre des investissements dans des fonds de capital investissement ;
- l'évolution de l'outil CRM centralisant la documentation collectée afin de sécuriser les dossiers de connaissance des clients.

Description de l'organisation du contrôle interne des dispositifs de LCB/FT et de gel des avoirs

Moyens humains mis en œuvre

Covéa Finance a confié la mission de garantir le respect des dispositions relatives à la participation des organismes financiers, à la lutte contre le blanchiment de capitaux, et le financement du terrorisme aux équipes de Madame Nadia BEN SALAH, Responsable du pôle Juridique et Conformité et RCCI.

Pour garantir la continuité des échanges avec TRACFIN, l'équipe Conformité était désignée comme correspondant et déclarant TRACFIN en 2024.

Le périmètre couvert inclut, d'une part, l'ensemble du dispositif de contrôle relatif à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, y compris la veille juridique et l'actualisation des modules de formation en distanciel du personnel, et, d'autre part, l'analyse de toute déclaration de soupçon destinée à TRACFIN.

Formation

Tout nouveau collaborateur suit un parcours d'intégration incluant une formation au dispositif de lutte anti-blanchiment, qui se tient à distance. Par ailleurs, des présentations spécifiques avec un panel restreint de collaborateurs (dépendant des sujets et du risque LCB/FT lié à l'activité métier comme sur le non coté) ont également été organisées au cours de l'année (exemple : formation spécifique dans le cadre de la gestion de la SICAV Luxembourgeoise).

Les procédures de contrôle interne mises en place en fonction de l'évaluation du risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme

Classification des risques

Covéa Finance s'appuie sur les informations publiques et les listes officielles (GAFI, européennes et françaises) relevant un risque pays important afin d'intégrer cet élément dans son processus d'évaluation des risques LCB/FT.

À ce titre, Covéa Finance dispose d'une procédure LCB/FT incluant une classification des risques par processus relatif à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, qui est complétée par :

- une classification des risques LCB/FT sur le « passif », utilisée comme référentiel lors de l'application du processus d'évaluation. Cette évaluation est réalisée pour chaque relation d'affaires selon une approche par les risques (statut juridique, pays, etc.) ;
- une classification des risques LCB/FT sur l'actif permettant de déterminer les risques liés aux investissements réalisés dans les portefeuilles selon différents critères : caractéristiques du marché réglementé ou non, nature des produits complexes ou non, pays de l'émetteur, investissement direct ou indirect dans des pays présents dans des listes du GAFI ou non coopératifs, etc.

Les procédures

La méthodologie d'évaluation du risque de blanchiment et de financement du terrorisme est décrite dans la procédure LCB/FT de Covéa Finance. La procédure a été mise à jour en juin 2024, elle est adaptée aux modes de tenue de registre des parts d'OPC, à la typologie de clients et aux classes d'actifs de Covéa Finance.

La procédure rappelle notamment les obligations en termes de connaissance des tiers (clients et intermédiaires) ainsi que les pièces justificatives à collecter dans le cadre de la mise en œuvre des *diligences* appliquées selon le niveau de vigilance déterminé à la relation d'affaire (avant l'entrée en relation, puis tout au long de la relation).

On retrouve également la description des *diligences* à réaliser sur les investissements effectués en direct ou dans le cadre de l'activité de Multigestion (capital investissement inclus).

La procédure décrit le dispositif de surveillance des opérations ainsi que la démarche à suivre dans le cadre d'une déclaration de soupçon.

Les notions clés de « listes pays », « entités assujetties », « bénéficiaires effectifs » et de « personnes politiquement exposées » sont aussi traitées dans la procédure.

La procédure précise par ailleurs les dispositions prises dans le cadre du recrutement du personnel et de la formation dispensée à l'ensemble des collaborateurs de la société.

Dispositif de contrôle des actions de commercialisation

L'équipe Commercialisation en charge de l'activité commerciale exerce une vigilance permanente quant à l'identification des clients et des prospects et s'assure de l'intégration de leurs transactions. La Commercialisation et le correspondant TRACFIN travaillent conjointement à la réalisation des *diligences* sur les clients.

◦ Contrôle permanent

Le dispositif de contrôle est porté en premier niveau directement par les opérationnels travaillant dans les pôles ou services Commercialisation, Gestion, Recherche, Ressources Humaines, Finance et Coordination des Achats. Les contrôles de deuxième niveau sont, quant à eux, réalisés par les équipes de la RCCI ou directement par elle-même dans certains cas.

◦ Contrôle périodique

Le plan de contrôle suivi chaque année est disponible dans la procédure LCB/FT de Covéa Finance. Il couvre les *diligences* réalisées sur les clients, les investissements et les flux, ainsi que la révision du cadre procédural et le suivi des formations périodiques par les collaborateurs concernés.

◦ Outils et moyens techniques

Covéa Finance dispose d'outils internes et a également recours à des outils externes.

Outils internes :

- un reporting sur le périmètre des investissements permet d'identifier les actifs les plus risqués (exemple de critères : place de cotation, type d'instruments, localisation) ;
- une centralisation des informations et de la documentation des clients dans une base de données (CRM Salesforce).

Outils externes :

- outil de *screening* permettant d'identifier les entités, de rechercher l'identité des personnes physiques dirigeantes ainsi que celle des bénéficiaires effectifs (solution ORBIS) ;
- outil d'identification des PPE et de recherche d'informations négatives (*Module World Compliance* associé à la solution ORBIS) ;
- accès aux listes officielles de gel des avoirs, liste des pays à risque (GAFI, UE, France) ;
- accès aux données de l'INPE, utilisées pour l'identification des bénéficiaires effectifs des entités françaises.

Dispositif de vigilance

La mise en œuvre du dispositif de vigilance est fondée sur des process formalisés couvrant notamment les risques liés aux clients, aux flux d'opérations et aux facteurs géographiques.

◦ Risques liés aux clients

Mise en œuvre du gel des avoirs : une recherche des clients est réalisée par rapprochement et repérage avec la liste de la Direction générale du Trésor.

Détection des PPE : une recherche des clients est réalisée par rapprochement et repérage avec les listes ORBIS. Le dispositif comprend la validation de l'entrée ou du maintien de la relation d'affaires par les représentants du comité de commercialisation.

◦ Risques liés aux flux d'opérations

Entrée en relation d'affaires : lors de l'entrée en relation avec une nouvelle personne morale, après avoir identifié la personne, Covéa Finance détermine le niveau de risque de cette personne au travers de la classification des risques LCB/FT.

Opérations suspectes : Covéa Finance exerce une vigilance régulière et veille à la cohérence des opérations effectuées. Des requêtes sont réalisées, permettant de détecter tout mouvement atypique et de vérifier le respect des procédures.

◦ Risques liés aux facteurs géographiques

Pays tiers à hauts risques : lors de la vérification de l'identité du client, un rapprochement est réalisé entre les listes GAFI, la liste européenne et française des paradis fiscaux et les données liées à la domiciliation des clients.

Les incidents et les insuffisances constatés ainsi que les mesures correctrices apportées

L'intégralité du plan de contrôle LCB/FT a été exécutée. Il n'y a pas eu d'incident significatif constaté lors de cet exercice.

Les contrôles effectués en 2024 par le chargé de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme n'ont pas révélé d'anomalies particulières.

À titre d'illustration, une revue du stock des sociétés partenaires de Covéa Finance dans le cadre de ses activités de capital investissement a été réalisée. Celle-ci a porté sur les 20 sociétés les moins bien notées ou les plus anciennement notées et n'a pas fait ressortir d'anomalies. Le pôle Multigestion en a profité pour mettre à jour les informations de connaissance de ces tiers.

Les actions d'ajustements ou les demandes d'informations complémentaires portant sur des points soulevés par les contrôles ont pu être mises en œuvre dans les délais impartis.

Contrôle interne en matière de LCB/FT dans le cadre des dispositifs ou activités spécifiques

◦ **Externalisation**

En France, l'activité de dépositaire est sous-traitée à CACEIS Bank. Au Luxembourg, SGSS Luxembourg agit en tant que dépositaire. Ces entités sont assujetties à la réglementation LCB/FT. Ces prestataires nous communiquent leurs rapports sur le dispositif de contrôle réalisé par un auditeur indépendant et dans lesquels sont décrits les organisations et l'environnement de contrôle en matière de lutte contre le blanchiment et les contrôles clés.

◦ **Tierce introduction**

Covéa Finance n'a pas recours à des tiers introducteurs. La distribution des OPC se fait par l'intermédiaire de distributeurs. Des contrats de distribution ont été mis en place avec 19 entités :

- | | |
|-------------------------------|-------------------------|
| • Allfunds | • ACOSS |
| • Alpheys Invest (Ex-Finaveo) | • MAAF Vie |
| • Cardif (AEP) | • MFEX |
| • Cholet Dupont Gestion | • MMA Vie |
| • EPSOR | • Nortia |
| • Federal Finance Banque | • Oddo Asset Management |
| • Fund Channel | • Quatrem |
| • Garance | • Swiss Life |
| • Garance Retraite | • Banque Privée |
| • GMF Vie | • Mutest |

Description des modalités de contrôle de l'exécution de la convention passée avec une tierce introduction

Pour chaque distributeur, une convention est mise en place, dans laquelle figurent un article sur la LCB/FT et les obligations à mettre en œuvre :

- obligation de respecter et de se conformer aux lois, règlements et dispositions françaises et européennes relatives à la LCB/FT ;
- engagement à vérifier l'identité de ses clients et bénéficiaires effectifs le cas échéant ;
- le distributeur déclare qu'il a mis en place un dispositif de prévention de la LCB/FT adapté à la réglementation applicable.

Le distributeur s'engage à répondre à toute demande d'information de Covéa Finance et à lui communiquer tout document attestant du respect de ses obligations en la matière.

◦ **Transferts de fonds :**

non applicable à Covéa Finance.

◦ **Correspondance bancaire :**

non applicable à Covéa Finance.

Compléments d'information concernant les succursales ayant leur siège social dans un autre État membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen

Covéa Finance assure la gestion d'une SICAV basée au Luxembourg qui se conforme à la réglementation luxembourgeoise relative à la LCB/FT. Pour ce faire :

- un responsable du respect des obligations professionnelles en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (RC) indépendant est identifié au niveau du conseil d'administration et supervise la mise en œuvre des obligations en matière de LCB/FT et dispose d'un pouvoir de validation ;
- un responsable LCB/FT, qui dispose d'un niveau hiérarchique approprié, est en charge des contrôles LCB/FT. Il s'occupe de la mise en œuvre des obligations de LCB/FT.

Dans le respect de la réglementation luxembourgeoise, la fonction de RC est assurée par un cabinet agréé par les autorités luxembourgeoises. Cette organisation est formalisée par contrat, après nomination par le conseil d'administration de la SICAV. Le responsable de la LCB/FT siège au conseil d'administration de la SICAV.

Covéa Finance s'assure de la bonne mise en place des politiques et procédures LCB/FT au sein du dépositaire de la SICAV Société Générale Luxembourg pour la tenue du registre du fonds Covéa Sélection Lux S.A. SICAV-RAIF par le biais des contrôles et *due-diligences* réalisées par le RC (Responsable du Contrôle - AML/CFT) du fonds. En effet, conformément à la loi AML-CFT de 2004 et au règlement CSSF 12-02, et comme décrit dans la politique LCB/FT du fonds, le RC effectue, *a minima* une fois par an, soit une visite chez le teneur de registre, soit une visioconférence afin de consulter les politiques et procédures LCB/FT de l'agent de transfert et de s'assurer que ces dernières soient conformes avec les dernières exigences réglementaires en matière de LCB/FT.

De plus, afin de s'assurer que ces politiques et procédures sont correctement appliquées, le RC réalise, *a minima* une fois par an, une analyse du registre du fonds et un contrôle par sondage sur un échantillon de dossiers investisseurs afin de s'assurer de l'exhaustivité de la documentation et de la bonne tenue à jour des dossiers investisseurs.

Les résultats de ces contrôles/*due-diligences* sont décrits dans le Rapport LCB/FT annuel du fonds, qui est validé par l'équipe Conformité de Covéa Finance avant présentation au conseil d'administration du fonds.

Bilan au 31 décembre 2024

(montants en euros)

Actif	31/12/2024			31/12/2023	Passif	31/12/2024	31/12/2023
	Montant brut	Amortissement / Provision	Montant net				
Immobilisations incorporelles	1 288 888	1 161 912	126 976	232 344	Capital	24 901 254	24 901 254
Immobilisations corporelles	9 455 971	8 641 825	814 146	1 149 972	Réserve légale	2 490 125	2 490 125
Immobilisations financières	7 836 590	0	7 836 590	7 536 561	RAN	49 793 403	45 320 873
					Résultat de l'exercice	29 132 282	14 907 341
Total 1	18 581 448	9 803 737	8 777 712	8 918 877	Total 1	106 317 064	87 619 593
					Provision pour risques	500 000	530 000
					Provision pour charges	202 000	340 000
					Total 2	702 000	870 000
Créances clients	14 482 470		14 482 470	11 282 830	Dettes fournisseurs	16 087 399	12 840 773
Autres créances	277 157		277 157	152 393	Dettes fiscales et sociales	27 197 597	20 691 704
Valeurs mobilières de placement	121 333 116	1 189 101	120 144 015	82 351 046	Autres dettes	16 163	30 169
Disponibilités	1 248 395		1 248 395	1 792 168			
CACEIS - DAT Dépôts à terme				14 000 000			
Charges constatées d'avance	5 317 635		5 317 635	3 306 532			
Intérêts à recevoir	72 840		72 840	75 049			
Intérêts courus à recevoir				173 344			
Total 2	142 731 613	1 189 101	141 542 512	113 133 362	Total 3	43 301 159	33 562 645
Total général	161 313 061	10 992 838	150 320 223	122 052 239	Total général	150 320 223	122 052 239

Compte de résultat en liste au 31 décembre 2024

(montants en euros)

Libellés	Exercice 31/12/2024	Exercice 31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Commissions de gestion sur Mandats	15 929 030	11 994 103
Commissions de gestion sur OPC	114 187 901	101 058 874
Frais administratifs et comptables	3 314 840	3 284 371
Produits annexes	1 704 960	821 890
Montant total du CA	135 136 730	117 159 239
Autres produits accessoires	7 622	33 348
Reprise de provisions d'exploitation	214 973	67 652
Total I	135 359 324	117 260 238
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres charges externes	65 264 621	67 730 738
Impôts, taxes et versements assimilés	4 526 593	4 340 446
Charges de personnel	25 729 917	25 478 577
Autres charges	9 898	12 591
Dot. aux amortissements	567 887	688 278
Total II	96 098 917	98 250 630
Résultat d'exploitation (I - II)	39 260 408	19 009 608
PRODUITS FINANCIERS		
Autres produits et intérêts	571 643	594 365
Plus-values s/cessions de valeurs mobilières de placement	1 788 753	1 025 204
Gains de change	103 357	80 573
Reprises de provisions dép. immo financières	0	30 606
Reprises de provisions dép. valeurs mobilières de placement	1 946 801	3 805 689
Reprises de provisions charges et risques financiers	0	0
Total III	4 410 554	5 536 438
CHARGES FINANCIÈRES		
Autres intérêts	0	271
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement	4 595	98 103
Dotations aux provisions dépréciation valeurs mobilières de placement	1 189 101	1 946 801
Pertes de change	55 136	101 191
Total IV	1 248 832	2 146 366
Résultat financier (III - IV)	3 161 722	3 390 071
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	42 422 130	22 399 679

Libellés	Exercice 31/12/2024	Exercice 31/12/2023
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Reprises de provisions pour risques	30 000	50 000
Autres produits exceptionnels	288 016	78
Produits sur exercices antérieurs	50 797	- 931
Produits des éléments actifs cédés - immob. financières	941	350
Total V	369 754	49 497
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 514	7 914
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	0	5 717
Amendes, pénalités fiscales	0	2 754
Valeur comptable des actifs cédés - immob. corporelles	488	0
Provision pour risques et charges exceptionnelles	0	30 000
Total VI	2 002	46 385
Résultat d'exploitation (V - VI)	367 752	3 112
Impôts sur les bénéfices (VII)	10 788 253	5 609 868
Participations des salariés (VIII)	2 869 347	1 885 583
Total des produits (I + III + V)	140 139 632	122 846 173
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	111 007 350	107 938 832
Bénéfice	29 132 282	14 907 341

Rapport du commissaire aux comptes

À l'associé unique de la société Covéa Finance

Covéa Finance
8-12, rue Boissy d'Anglas
75008 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Covéa Finance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L821-53 et R821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 4 avril 2025

Le commissaire aux comptes
Deloitte & Associés

Olivier GALIENNE

Olivier GALIENNE

Textes de résolutions

Première résolution

L'associé unique, connaissance prise :

- du rapport de gestion de la Présidente, qui avait été porté à la connaissance du comité de surveillance, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et sur l'activité de la société au cours dudit exercice ;
- du rapport des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice, approuve lesdits comptes tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus à la Présidente et aux membres du comité de surveillance de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution

L'associé unique décide, sur proposition de la Présidente, d'affecter le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2024 comme suit :

• Bénéfice de l'exercice	29 132 281,75 €
• Report à nouveau de l'exercice précédent	49 793 402,85 €
Total à affecter	78 925 684,60 €
• Dotation à la réserve légale	0,00 €
• Dividendes (34,40 € par action)	20 395 312,80 €
• Report à nouveau après affectation	58 530 371,80 €
Total	78 925 684,60 €

Il est rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les dividendes versés ont été :

- pour 2023 : 10 434 811 €
- pour 2022 : 13 041 187 €
- pour 2021 : 24 664 140 €

Troisième résolution

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente décision pour effectuer tous dépôts et formalités de publications légales en suite des décisions prises ci-dessus et de leurs réalisations.

Annexes comptables

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont le total est de 150 320 223 €, et le compte de résultat, dont le total des comptes de produits est de 140 139 632 €, dégagent un bénéfice de 29 132 282 €.

Les notes et les tableaux ci-après constituent L'ANNEXE. Ils font partie intégrante des comptes annuels. Seules les informations présentant un caractère significatif sont produites.

1. Faits caractéristiques de l'exercice

Néant.

2. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun élément spécifique susceptible d'affecter les états financiers de l'exercice 2024 ou de mettre en cause la continuité de l'exploitation de la société n'a été identifié.

3. Principes et méthodes comptables retenues

3.1 Principes généraux

Le présent bilan et le compte de résultat ont été établis dans le respect des dispositions des articles L123-12 et L123-13 du code de commerce, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels sont établies suivant les règles du nouveau Plan Comptable adopté selon le règlement ANC 2014-03 et suivants.

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés, à partir des hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

3.2 Méthodes comptables utilisées

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Pour les valeurs mobilières de placement, la valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

4. Compléments d'informations relatifs au bilan

4.1 État de l'actif immobilisé

A - Immobilisations incorporelles et corporelles et amortissements (en euros)

Désignation	Début de l'exercice		Mouvements de l'exercice			Fin de l'exercice		
	Valeur brute des immobilisations	Valeur brute des amortissements	Acquisitions	Cessions	Dotations / Reprises	Valeur brute des immobilisations	Valeur brute des amortissements	Valeur nette comptable
Immobilisations incorporelles	1 288 888	1 056 544	0	0	105 368	1 288 888	1 161 912	126 976
Logiciels	1 288 888	1 056 544			105 368	1 288 888	1 161 912	126 976
Immobilisations corporelles	9 450 813	8 300 840	126 692	121 535	462 519	9 455 969,98	8 641 825	814 145
Installations	3 605 362	3 604 689	66 780	11 198	8 664	3 660 943	3 602 155	58 788
Agencements	874 457	498 766	9 904	60 492	98 356	823 869	536 630	287 239
Matériel	4 124 031	3 435 649	37 813	49 844	311 261	4 112 000	3 697 066	414 934
Téléphones	29 377	2 770	12 195		20 437	41 572	23 207	18 365
Mobilier	803 083	758 966			23 800	803 083	782 766	20 317
Estampes	14 503					14 503		14 503
Total	10 739 701	9 367 384	126 692	121 535	567 887	10 744 858	9 803 736	941 121

La détermination du coût d'entrée des immobilisations se fait au coût historique.

Acquisitions dans Covéa Finance :

- les logiciels sont amortis sur 3 ans en mode linéaire ;
- les installations, le mobilier et les agencements sont amortis sur 5 ans selon le mode linéaire ;
- le matériel est amorti sur 5 ans en mode linéaire ;
- les amortissements sont enregistrés dans le poste Dotations aux amortissements dans le compte de résultat.

B - Immobilisations financières et autres immobilisations (en euros)

Désignation de valeurs	Prix de revient 31/12/2023	Investissements 2024	Cessions 2024	+ Values réalisées 2024	- Values réalisées 2024	Prix de revient 31/12/2024	+ Values latentes 2024	- Values latentes 2024
Total immobilisations financières	7 535 987	300 000				7 835 987	3 008 599	
Total autres immobilisations	573	29				602		
Total	7 536 560	300 029				7 836 589	3 008 599	

En fin d'exercice, la valeur de souscription est comparée à la valeur de liquidation. En cas de moins-values latentes, une provision pour dépréciation est enregistrée dans le poste Dotations aux provisions.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

4.2 Créances selon ancienneté (en euros)

	Montant brut	1 an et moins	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances clients	14 482 470	14 482 470		
Personnel Salaires	68	68		
Organismes sociaux	593	593		
TVA à régulariser	48	48		
Produits à recevoir	851	851		
Débiteurs divers	275 597	275 597		
Total créances	14 759 627	14 759 627		

Les créances sont essentiellement constituées des créances clients qui correspondent à la facturation du mois de décembre 2024. Il n'y a aucune créance supérieure à un an.

4.3 Valeurs mobilières de placement (en euros)

Désignation des valeurs	Prix de revient 31/12/2023	Investissements 2024	Cessions 2024	+ Values réalisées 2024	- Values réalisées 2024	Résultat de change réalisé	Prix de revient 31/12/2024	+ Values latentes 2024	- Values latentes 2024
OPC CF	35 029 641	149 845 840	- 100 087 184	1 583 535			86 371 832	1 564 856	
Obligations	23 351 178						23 351 178	6 294	- 536 334
Bons du Trésor	25 917 028	457 539	- 14 947 949	205 218	- 4 595	- 17 134	11 610 107		- 652 767
Total Valeurs mobilières de placement	84 297 846	150 303 379	- 115 035 133	1 788 753	- 4 595	- 17 134	121 333 117	1 571 150	- 1 189 101

En fin d'exercice, la valeur de souscription est comparée à la valeur de liquidation. En cas de moins-values latentes, une provision pour dépréciation est enregistrée dans le poste Dotations aux provisions. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Disponibilités

Les liquidités en devises existant à la clôture de l'exercice sont converties en monnaie nationale de change au comptant. Les écarts de conversion constatés sont comptabilisés en compte de résultat.

4.4 Information sur les capitaux propres (en euros)

	31/12/2023	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
Capital social	24 901 254			24 901 254
Réserve légale	2 490 125			2 490 125
Report à nouveau	45 320 873	4 472 530		49 793 403
Résultat de l'exercice	14 907 341	29 132 282	14 907 341	29 132 282
Total	87 619 593	33 604 811	14 907 341	106 317 064

4.5 État des provisions (en euros)

Libellé	31/12/2023	Dotations	Reprises	31/12/2024
Provisions pour risques	530 000		30 000	500 000
Provisions IDR	340 000		138 000	202 000
Total	870 000	0	168 000	702 000

Les échéances ne sont pas évaluables à ce jour.

4.6 Dettes selon ancienneté (en euros)

	Montant brut	1 an et moins	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs	16 087 399	16 087 399		
Comptes courants - SGAM	8 330 327	8 330 327		
État, charges à payer	774 249	774 249		
Personnel Salaires	16 937 690	16 937 690		
CSE	35 707	35 707		
Créditeurs divers	16 163	16 163		
Organismes sociaux	1 113 011	1 113 011		
TVA	6 614	6 614		
Total	43 301 159	43 301 159		

Les dettes sont principalement constituées de :

- dettes fournisseurs relatives aux factures reçues en fin d'exercice ;
- dettes charges sociales et fiscales.

Il n'y a aucune dette supérieure à un an.

4.7 Comptes de régularisation actif

Le solde des comptes de régularisation actif se décompose de la façon suivante :

charges constatées d'avance : 5 317 635 €.

Les charges constatées d'avance représentent des charges relatives à l'exercice 2025.

4.8 Produits à recevoir et charges à payer

Le solde des comptes de produits à recevoir est de 5 080 567 €. Il correspond principalement à la facturation des frais de gestion financière et administratifs et comptables du mois de décembre 2024, et quelques produits d'activités annexes.

Le solde des comptes de charges à payer concernant les fournisseurs est de 10 346 477 €. Il concerne des factures fournisseurs non reçues et provisionnées en fin d'exercice.

5. Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

5.1 Produits d'exploitation

Ce poste s'élève à 135 359 730 €, il est composé principalement de :

- Commissions de gestion sur Mandats 15 929 030 €
- Commissions de gestion sur OPC 114 187 901 €
- Frais administratifs et comptables 3 314 840 €

5.2 Produits financiers

Ce poste s'élève à 4 410 554 €, il est composé de :

- Produits et intérêts 571 643 €
- Plus-values de cessions 1 788 753 €
- Gains de change 103 357 €
- Reprises de provisions / VMP 1 946 801 €

5.3 Produits exceptionnels

Ce poste s'élève à 369 754 €, il résulte essentiellement :

- de reprise de provisions pour risques 30 000 €
- de produits exceptionnels 288 016 €
- de produits sur exercice antérieurs 50 797 €

5.4 Charges de personnel

Les salaires et les charges sociales s'élèvent à 25 729 917 €.

5.5 Charges financières

Ce poste s'élève à 1 248 832 € et se décompose ainsi :

- Charges sur cessions de VMP 4 595 €
- Dotations dépréciation / VMP 1 189 101 €
- Pertes de change 55 136 €

5.6 Charges exceptionnelles

Ce poste s'élève à 2 002 € et résulte principalement de charges sur opérations de gestion.

5.7 Impôt et intégration fiscale

L'impôt enregistré au compte de résultat de l'exercice correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice selon les règles fiscales en vigueur.

À compter du 1^{er} janvier 2008, Covéa Finance a rejoint le groupe d'intégration fiscale dont la SGAM Covéa est la société intégrante.

Au titre de l'année 2024, l'impôt sur les sociétés est de 10 788 253 €.

5.8 Participation des salariés

La participation s'élève à 2 869 347 €.

5.9 Prime d'intéressement

Un intéressement Covéa Finance sera versé au titre de 2024, les critères définis par l'accord signé le 17 mai 2023 ayant été atteints

5.10 Affectation du résultat comptable de l'exercice

La Présidente propose d'affecter le résultat net bénéficiaire comme suit :

• Bénéfice de l'exercice	29 132 281,75 €
• Report à nouveau de l'exercice précédent	49 793 402,85 €
Total à affecter	78 925 684,60 €

• Dotation à la réserve légale	0,00 €
• Dividendes	20 395 312,80 €
• Report à nouveau après affectation	58 530 371,80 €
Total	78 925 684,60 €

5.11 Effectifs

Au 31/12/2024, Covéa Finance compte 172 salariés :

- 11 personnes non-cadres ;
- 161 personnes cadres.

5.12 Rémunérations des membres de la Direction

La communication des rémunérations des dirigeants et preneurs de risques fait l'objet d'un rapport *ad hoc*, annexé au rapport de gestion, conformément aux directives européennes AIFM et OPCVM V auxquelles est soumise Covéa Finance en tant que société de gestion.

6. Engagements hors bilan

• Engagements d'indemnité de fin de carrière	1 881 170 €
• Fonds constitués	1 204 430 €
• Insuffisance	676 740 €

L'engagement de l'entreprise est évalué par une méthode actuarielle qui prend notamment en compte les paramètres de *turn over* et le taux de croissance des salaires.

Le taux d'actualisation retenu est le iBoxx EuroCorporates AA 10.

L'engagement de l'entreprise est couvert partiellement par un contrat d'assurance souscrit auprès de GMF VIE.

7. Autres éléments significatifs

7.1 Répartition du capital social

La société est une Société par Actions Simplifiées (SAS) avec un actionnaire unique, Covéa Coopération.

Le nombre d'actions est inchangé à 592 887 actions, la valeur nominale étant de 12 €.

7.2 Consolidation

Les comptes de Covéa Finance sont inclus, par la méthode de l'intégration globale, dans les comptes combinés de la SGAM COVÉA N° SIRET 450527916 00016 (86-90, rue Saint-Lazare – 75009 PARIS).

7.3 Honoraires des commissaire aux comptes

L'impact des honoraires des commissaires aux comptes sur le résultat est de 138 241 €, répartis de la façon suivante :

• contrôle des comptes Covéa Finance	109 736 €
• autres prestations	28 505 €

7.4 Arrêt du 13/09/2023 de la Cour de cassation relatif aux congés payés

À la suite des décisions de la Cour de cassation du 13/09/2023 concernant l'acquisition de congés payés en cas d'arrêts maladie, Covéa Finance a comptabilisé en 2023 une provision afin de se mettre en conformité avec les textes européens. Cette provision a été intégralement reprise en 2024 à la suite de divers ajustements réalisés sur l'exercice.

Résultats de Covéa Finance au cours des 5 derniers exercices

Nature des indications	2020	2021	2022	2023	2024
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE (en euros)					
Capital social	7 114 644	24 901 254	24 901 254	24 901 254	24 901 254
Nombre des actions ordinaires existantes	592 887	592 887	592 887	592 887	592 887
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE (en euros)					
Chiffres d'affaires hors taxes	113 330 578	132 083 587	119 599 173	117 159 239	135 136 730
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	34 533 792	45 562 709	26 717 103	21 181 574	42 570 069
Impôts sur les bénéfices	9 025 523	11 658 140	4 598 719	5 609 868	10 788 253
Participation des salariés due au titre de l'exercice	2 047 684	2 648 929	1 400 838	1 885 583	2 869 347
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	21 935 953	30 830 175	16 301 484	14 907 341	29 132 282
Résultat distribué en numéraire	17 548 762	24 664 140	13 041 187	10 434 811	20 395 313
RÉSULTATS PAR ACTION					
Résultat avant impôts, participation des salariés et DAP	58,25	76,85	45,06	35,78	71,80
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	39,57	52,72	34,94	23,08	48,77
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	37,00	52,00	27,50	25,14	49,14
Dividende attribué à chaque action (en numéraire)	29,60	41,60	22,00	17,60	34,40
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	171	179	185	186	179
Montant de la masse salariale de l'exercice	15 027 514	14 500 785	15 181 333	17 095 606	16 822 535
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (SS, œuvres sociales, etc.)	6 666 005	7 883 003	7 952 487	8 382 971	8 907 382



SOCIÉTÉ DE GESTION
DE PORTEFEUILLE
DU GROUPE COVÉA

8-12, rue Boissy d'Anglas
75008 PARIS
Tél.: 01 40 06 51 50

Agréée par l'Autorité des marchés financiers
GP 97-007 I RCS PARIS 407 625 607

www.covea-finance.fr
www.covea-finance.com

in Covéa Finance
X @Covéa Finance